

Compte rendu de la séance du mardi 21 juillet 2020

Secrétaire(s) de la séance:

Nicole CABANES

Ordre du jour:

Vote du budget 2020

Mise en place des commissions impôts, CCCLM et communales

Délibération installation fibre optique

Délibération projet éolien

Suivi informatisation du cimetière

Information entretien village

Remise en état porte église et cimetière

Question diverses

Délibérations du conseil:

Vote du budget primitif - blars (DE 2020 21)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2020 de la Commune de Blars,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Blars pour l'année 2020 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 307 812.02 Euros

En dépenses à la somme de : 307 812.02 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	53 150.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	23 300.00
014	Atténuations de produits	6 800.00
65	Autres charges de gestion courante	48 450.00
66	Charges financières	1 000.00
022	Dépenses imprévues	702.52
023	Virement à la section d'investissement	75 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	396.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		208 798.52

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	900.00
73	Impôts et taxes	37 083.00
74	Dotations et participations	58 528.00
75	Autres produits de gestion courante	2 500.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	109 787.52
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		208 798.52

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	71 664.66
23	Immobilisations en cours	12 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 067.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	7 281.84
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		99 013.50

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 104.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	19 113.50
165	Dépôts et cautionnements reçus	400.00
021	Virement de la section de fonctionnement	75 000.00

040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	396.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		99 013.50

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Fait et délibéré à BLARS, les jour, mois et an que dessus.

Création des commissions communales (DE 2020 22)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à la désignation des membres titulaires et suppléants des différentes commissions communales.

Sont désignés pour les commissions qui suivent :

IMPOTS DIRECTS : Présentés par le Conseil

Titulaires :

- Nicole CABANES
- Jean-François VASILJEVIC
- Bernard FAURIE
- Jean-Paul SABATHE
- Dominique DELPORTE
- Flore LAUMONIER
- Maurice BOUHARIS
- Christian JOYEUX
- Lionel PEUCH
- Christophe BARILLET
- Philippe VIGEON
- Jacqueline BESSAC

Suppléants :

- Pascale POUJADE
- Nicolas DEBAISIEUX
- Bernard BESSAC
- Marie Claire GUTIERREZ
- Laurent RAFFY
- Renée DELSAHUT
- Guillaume LAUMONIER
- Michel BESSAC
- Bernard BESSAC
- Isabelle PEUCH
- Sandrine BARRE
- Lauriane DESPLAT

FEDEL :

Titulaires :

- Lionel PEUCH

Suppléants :

- Jean-Paul SABATHE

SIAEPA DE LA PESCALERIE :

Titulaires :

- Dominique DELPORTE

Suppléants :

- Jean-François VASILJEVIC

SIAEPA DES CAUSSES SUD DE GRAMAT :

Titulaires :

- Dominique DELPORTE

Suppléants :

- Jean-François VASILJEVIC

RPI LAUZES ECOLE :

Titulaire :

- Flore LAUMONIER

Suppléant :

- Jean-Louis POUJADE

BATIMENTS COMMUNAUX ET ASSAINISSEMENT :

Titulaire :

- Jean-Louis POUJADE
- Bernard FAURIE

Suppléant :

- Lionel PEUCH
- Jean-Paul SABATHE

RESPONSABLE DE LA SALLE DES FETES :

Titulaire :

- Jean-Louis POUJADE
- Bernard FAURIE

Suppléant :

- Lionel PEUCH
- Maurice BOUHARIS -

VOIRIE ET CHEMINS COMMUNAUX :

Titulaire :

- Bernard FAURIE

Suppléant :

- Lionel PEUCH

LISTE ELECTORALE :

Elu :

Délégué de l'administration :

Délégué du Tribunal :

- Jean-François VASILJEVIC

- Renée DELSAHUT

- Isabelle PEUCH

PROPRIETES FORESTIERES :

Président :

Délégué du Préfet :

- Jean-Louis POUJADE

- Lionel PEUCH

Membre Délégué par le Conseil :

- Nicole CABANES

CIMETIERE COMMUNAL :

Pour le Conseil :

- Nicole CABANES
- Flore LAUMONIER

Pour la Commune :

- Maurice BOUHARIS
- Isabelle PEUCH

CORRESPONDANT DEFENSE :

Délégué : Dominique DELPORTE

-

FEDERATION DES CHASSEURS :

Titulaires :

- Bernard FAURIE

Suppléants :

- Jean-François VASILJEVIC

DELEGUEE SAGE LOT/CELE :

- Jean-Paul SABATHE

-

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Titulaires :

- Jean-Louis POUJADE

Suppléants :

- Bernard FAURIE

DELEGUES POUR LE SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONNAL :

Titulaires :

- Flore LAUMONIER

Suppléants :

- Jean-François VASIJEVIC

SYDED :

Référent environnement :

- Jean-Paul SABATHE

SIMICTOM:

Titulaires :

- Jean-Paul SABATHE

Suppléants :

- Jean-Louis POUJADE

SDAIL:

- Jean-Louis POUJADE

- Bernard FAURIE

cession de la parcelle E396 à la commune (DE 2020 23)

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'installation de la fibre optique sur la commune, il est impératif pour le prestataire d'installer les équipements nécessaires sur une parcelle appartenant au domaine public.

Le site adéquat pour cette installation correspond à la parcelle E 396 d'une surface totale de 3 ares 20 centiares, propriété de monsieur REGELBRUGE Stéphane et madame ZEINER Séverine qui, suite à notre demande, exceptent de céder à la commune la parcelle E396 pour un euro symbolique.

Le courrier de cette transaction est annexé à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette transaction pour acquérir la parcelle E 396 pour un euro symbolique.

Resiliation adhésion au SDAIL (DE 2020 24)

Vu les statuts du « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot » ;

Vu l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'adhésion de la collectivité au « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot »

Vu la séance d'installation du conseil en date du 25 MAI 2020

Il est proposé au conseil municipal de désigner les délégués au « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

De résilier l'adhésion de la commune de Blars au SDAIL à compter du 31 décembre 2020 et de désigner jusqu'à cette date comme représentant titulaire à l'assemblée générale :

Monsieur Jean-Louis POUJADE

Et commu suppléant :

Monsieur Bernard FAURIE

D'autoriser le maire à signer tout document et à engager toute procédure nécessaire à la bonne mise en oeuvre de ce projet.

Débat sur le sujet éolien

La société Elément prospecte sur le territoire pour trouver des endroits propices à l'installation de six éoliennes. Elle demande au conseil municipal une délibération pour l'autoriser à poursuivre son étude de faisabilité.

Avis des consillers municipaux :

D. Delporte : Contre la poursuite de l'étude compte tenu de l'endroit.

L.Laumonier : Est favorable aux énergies renouvelables mais ne souhaite pas l'implantation des éoliennes dans le parc naturel qui est une zone hautement touristique.

JP Sabathé : C'est une phase d'avant projet où l'on recherche la faisabilité technique. Tous les projets étudiés par la société Elément depuis 2015 n'ont pas encore abouti. Cette société prépare des projets de faisabilité pour les revendre à des sociétés plus importantes qui les réaliseront. Ceci peut être gênant pour la suite des négociations. A ce stade, il y a un manque d'information, installation, aspect visuel, préjudice pour la valeur immobilière...Je propose de continuer l'étude pour étudier la capacité de fonctionnement. Compte tenu du faible vent, les éoliennes émettent des infra-son et ne peuvent être implantées à moins de 1km200 d'une habitation. Je souhaite obtenir un maximum de données et je pense que l'étude doit continuer pour que le projet s'éteigne tout seul.

N. Cabanes : Est ce que c'est aux communes de se positionner sur un projet industriel d'une telle envergure ? y a t'il un plan d'aménagement du territorial au niveau départemental ? Je demande que toutes les instances soient saisies et qu'un délai de réflexion sur le sujet nous soit accordé.

M. Bouharis : Cela arrive trop vite, la société veut avoir des assurances pour faire du business. Il faut que toutes les Communes touchées par ce projet soient informées ainsi que la Communauté de Communes, le Parc, le Département et la Région.

L.Peuch : Il faut prendre le temps de la réflexion et aller visiter les sites qui fonctionnent, prendre l'avis des maires et des personnes concernées par ce sujet. Il faut rester attentifs et vigilents sur l'avis des communes limitrophes de la notre car suivant leur décision nous pourrions avoir tous les inconvénients et aucun avantage.

JF. Vasiljevic : C'est l'implantation de l'industrie dans la ruralité et dans une zone touristique...Est ce normal ?

B. Faurie : On est pas les seuls acteurs du projet. A ce stade, l'entreprise n'a pas contacté la C.C.C.L.M., le parc et le département. On ne peut pas prendre une décision en l'état. Il faut aller au bout de l'étude avant de se prononcer.

JL Poujade : Le projet actuel porte sur 6 éoliennes qui risquent de défigurer le paysage. Cette implantation engendre des investissements énormes pour la mise en place du matériel et pour distribuer l'énergie produite. Ces investissements d'envergure risquent de nous faire perdre la main sur la maîtrise du projet. C'est un choix d'aménagement du territoire où tous les acteurs concernés doivent se prononcer au préalable avant que nous puissions nous positionner.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas prendre de délibération ce jour et d'attendre la poursuite de l'étude.

Suivi informatisation du cimetière :

Prise de contact avec la gestionnaire du site informatique AGEDI

Le tableau des données (EXCEL) demandé par AGEDI est en cours de réalisation.

A la fin du mois d'août, en fonction de son avancement, reprise de contact avec AGEDI qui pourra procéder à l'informatisation et proclamera une date pour former la secrétaire la responsable du dossier à ce logiciel de gestion.

Information sur l'entretien du village :

Des devis ont été étudiés et le conseil s'est positionné sur le choix du prestataire.

Remise en état des portes de l'église et du cimetière

Le conseil municipal se positionne sur le choix du prestataire qui réalisera ce travail au début de l'automne.